

Ecole Georges Riéra

4 rue Joan AMADE 66300 Saint Jean Lasseille

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
D'ÉCOLE N°3
DU VENDREDI 17 JUIN 2016**

Présents :

Monsieur Bobo Jean 2^e Adjoint à la Mairie de St Jean Lasseille, délégué aux affaires scolaires.

Délégués des parents d'élèves :

Madame Bailly Laura.
Madame Cinquilli Sylvie.
Madame Hervet Marlène.
Monsieur Sulpice Fabien.
Monsieur Tourneur Fabien.

Enseignants :

Madame Fabre Bénédicte, enseignante de PS .
Madame Banuls Anne Laure, enseignante de MS/GS.
Madame Cuzzolin Karine, enseignante de MS / GS.
Madame Dessens Nathalie, enseignante de CP.
Madame Vervisch Vanessa, enseignante de CP / CE 1.
Madame Chaminade Emmanuelle, enseignante de CE 1 / CE 2.
Monsieur Bobo Sylvain, enseignant de CE 2 / CM 1.
Madame Moliner Simone, enseignante de CM 1 / CM 2, Directrice.

Excusé :

Monsieur Vaquer Etienne, Inspecteur de l'Éducation Nationale.
Madame Brageot Patricia. (DDEN)

Ordre du jour

- Les effectifs et les répartitions 2016/2017.
 - Le mobilier (tables)
- Les horaires 2016/2017
- La vie de l'école :
 - Les sorties prévues pour cette fin d'année.
 - La cour (jeux, balayage...).
 - Les évènements festifs.
 - Le projet d'école et le volet culture.
 - L'équipement informatique.
 - Les nouveaux horaires pour les personnels municipaux (ATSEM) et

- leur remplacement.
- La VMC dans la classe de PS.
- Les questions des parents à la mairie.
 - La cantine (nouvelle organisation).
 - La garderie.
 - Les passages piétons pour venir à l'école.

Le conseil d'école débute à 18h00.

I. LES EFFECTIFS 2016/2017.

205 élèves sont inscrits, à l'heure actuelle, à l'école de Saint Jean Lasseille pour la rentrée prochaine.

75 élèves pour les 3 classes de la maternelle:

Petite section.	Moyenne section	Grande section
25	28	22

130 élèves pour les 5 classes de l'élémentaire :

CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
25	27	41	19	18

Nous prévoyons pour les répartitions, qui ne sont pas encore définitives :

- Une classe de petite section de 25 élèves.
- Deux classes de moyenne section et grande section de 25 élèves.
- Une classe de CP de 25 élèves.
- Une classe de CE 1 de 27 élèves.
- Une classe de CE2 de 26 élèves.
- Une classe de CE2/CM1 de 26 élèves.
- Une classe de CM1/CM2 de 26 élèves.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs, les enseignants demandent à la municipalité de prévoir des tables supplémentaires pour les classes élémentaires et un banc pour les maternelles.

Monsieur Jean Bobo nous demande une liste des travaux et du mobilier à prévoir pour les vacances d'été.

II. L'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES ET LES HORAIRES.

L'organisation actuelle, c'est-à-dire une demi journée consacrée aux TAP est toujours en vigueur l'année prochaine.

Les enseignants proposent des changements d'horaires pour la journée d'enseignement. En effet, l'équipe pédagogique s'est rendue compte, que depuis deux ans avec le fonctionnement du décret Hamon, la disponibilité des enfants est plus grande le matin. C'est pourquoi elle demande au conseil d'adopter la journée de classe avec des horaires suivants :

	MATIN	APRES MIDI	DUREE DE LA JOURNEE
LUNDI	8 H 30 - 12 H 00	14 H 00 - 16 H 10	5 H 40 MIN
MARDI	8 H 30 - 12 H 00	14 H 00 - 16 H 10 (TAP POUR LES MATERNELLES)	5 H 40 MIN (3 H 30 POUR LES MATERNELLES)
MERCREDI	8 H 30 - 12 H 00		3 H 30
JEUDI	8 H 30 - 12 H 00	14 H 00 - 16 H 10 (TAP POUR L'ÉLÉMENTAIRE)	5 H 40 MIN (3 H 30 POUR L'ÉLÉMENTAIRE)
VENDREDI	8 H 30 - 12 H 00	14 H 00 - 16 H 10	5 H 40 MIN
TOTAL	17 H 30	6 H 30	24 H 00

Les parents d'élèves, soucieux du bien être des élèves dans leurs apprentissages, comprennent le bien fondé de ces changements d'horaires.

La modification des horaires de la journée d'enseignement est donc adoptée par tous les participants au conseil.

Le procès verbal de ces changements sera très rapidement envoyé à Monsieur L'Inspecteur de l'Education Nationale.

III. LA VIE DE L'ÉCOLE

a) Les sorties scolaires.

En plus des sorties qui ont eu lieu pendant l'année scolaire, les enseignants proposent à leurs élèves des sorties de fin d'année.

- 27 mai course d'orientation dans la baie de Paulille pour les classes de CP/CE1/CE2
- 10 juin sortie préhistorique au Château Musée de Belesta pour les deux classes de MS/GS.
- 20 juin sortie archéologique au Château Royal de Collioure pour les classes de CE2/CM1/CM2.
- 24 juin sortie dans la baie de Paulille pour les classes de PS et la classe de MS/GS de Madame Cuzzolin.
- 28 juin sortie au Château Royal de Collioure pour la classe de CP
- 27 et 28 juin voyage à Micropolis pour les classes de CP/CE1/CE2.

b) La cour.

Les enseignants expliquent aux parents la décision prise d'interdire les billes dans la cour de récréation. En effet, s'il n'y a pas eu à déplorer, fort heureusement, d'accidents liés aux énormes boullards que les enfants possèdent; ils ont constaté des carreaux cassés, des morceaux de verre assez gros pour blesser.

Les enseignants demandent aussi que la cour soit régulièrement balayée. Nous avons maintenant le problème des fleurs de l'olivier, très allergènes, les fruits du néflier qui tombent dans la cour et font glisser les enfants.

Bientôt, nous aurons le problème de toutes les olives qui tombent au pied de

l'arbre et qui peuvent s'avérer créatrices d'accidents divers.

Les bouches d'évacuation qui ne sont plus nettoyées récupèrent un amas de feuilles et autres déchets qui, en temps de pluie, provoque des inondations dans les classes adjacentes.

Madame Vervisch constate que les tonneaux dédiés aux cultures de printemps pour les cours de sciences sont très mal disposés. Elle demande que ceux-ci puissent être déposés sur la pelouse près de la cantine comme ils l'étaient au début. Cet espace, libre, ne gênerait personne.

L'espace derrière la classe de Madame Chaminade pourrait lui aussi servir de potager aux classes désireuses de l'utiliser. Il faudrait pour cela, déplacer le grillage déjà existant.

Pour tous les autres travaux de la cour (gouttières), une liste sera donnée à la mairie.

Les parents nous disent que, certains enfants se sont plaints du manque de papier dans les toilettes.

Il peut arriver, en effet, qu'à un moment de la journée, il n'y ait plus de rouleaux dans les sanitaires. Madame Chaminade informe que les enfants peuvent s'adresser à elle puisqu'elle garde des paquets de rouleaux en permanence dans sa classe.

Le distributeur de savon, qui est aussi mis à la disposition des enfants, se retrouve souvent vidé de son contenu ; non pas par manque de remplissage, mais par le jeu des enfants qui s'amuse avec ce distributeur.

c) Les festivités de fin d'année.

La kermesse que devaient organiser les parents est annulée.

Madame Bailly et les parents bénévoles sont fortement déçus par les contraintes administratives et de sécurité à mettre en place en si peu de temps.

Monsieur Sylvain Bobo, qui devait présenter les sardanes à ce moment là, choisira un autre moment pour inviter les parents de sa classe.

d) Les projets.

Dans la continuité du travail déjà effectué cette année, l'école poursuivra, l'année prochaine, le travail autour de la culture catalane.

Un intervenant en catalan a été demandé pour les trois classes de maternelle. Les cours de sardane, qui continueront pour les élèves l'ayant pratiquée cette année, seront proposés aux élèves de CP.

e) L'entrée de l'école.

Les enseignants réfutent le fait que des enfants, une fois rentrée dans l'école, ressortent.

Par contre, il y a toujours des parents qui se retrouvent dans la cour de l'élémentaire sans y avoir été autorisés.

f) L'équipement informatique

Tous les ordinateurs qui se trouvent dans les classes fonctionnent et sont reliés à internet.

Madame Vervissh annonce qu'elle aura la possibilité d'avoir une classe mobile prêtée, pendant une période de l'année scolaire.

Madame Moliner précise que l'école aurait pu avoir sa propre classe mobile dotée de 16 ordinateurs portables disponibles à tout moment de l'année scolaire et par tout le monde.

g) Les nouveaux horaires des personnels communaux.

Les enseignantes de maternelle se plaignent toujours du manque de remplacement des ATSEM lorsque l'une d'elle est absente.

Monsieur Jean Bobo répond que chaque commune travaille avec le personnel qu'elle a ; il n'y a pas, dans la communauté des communes, d'employés destinés à remplacer des personnels communaux.

Ils ne peuvent donc pas dire qui remplacera et quand.

Les horaires des ATSEM ont changé sans que les enseignantes en soient informées. Cela pose un problème d'organisation de classe (accueil des parents le matin et sorties des classes le soir).

A cause du plan Vigipirate, les ATSEM sont au portail d'entrée, tous les matins.

Serait-il possible de mettre pour les entrées des enfants, côté maternelle, un employé municipal pour qu'enfin les ATSEM soient disponibles auprès des enseignantes ?

Les enseignantes demandent à avoir par écrit l'emploi du temps des ATSEM et pouvoir, surtout, discuter des besoins de l'école avant que les changements ne se fassent. Le travail des employées municipales est intimement lié au travail pédagogique et cela ne peut pas être dissocié.

h) La VMC.

La VMC qui est installée dans la classe de petite section, fait énormément de bruit. Madame Fabre demande qu'une vérification soit faite.

IV. LES QUESTIONS DES PARENTS.

a) La cantine.

Les parents d'élèves constatent que la nouvelle organisation du temps de cantine est positive. Les enfants connaissent les ATSEM qui les encadrent, il y a moins de « nervosité » ; les enfants sont plus calmes au retour en classe.

b) Questions diverses.

Les couvertures de survie pour les malles PPMS sont arrivées, il y en a environ 30 par classe.

Les parents demandent la sécurisation du passage pour piéton qui permet d'aller jusqu'à l'école.

Monsieur Jean Bobo répond que l'entrée du village va être modifiée, notamment par un rétrécissement. Cela devrait, pense-t-il, permettre une sécurité plus grande de ce passage.

Le conseil se termine à 20 H 00

Mme Moliner
ECOLE GEORGES RIERA
4 rue Jean Amade
66300 SAINT JEAN LASSEILLE
Tél : 04 68 21 84 06

ECOLE GEORGES RIERA
4 RUE JOAN AMADE
66300 SAINT JEAN LASSEILLE

PROCES VERBAL

Le conseil d'école réunit le vendredi 17 juin 2016 a voté a l'unanimité les nouveaux horaires d'enseignements adoptés dès la rentrée de septembre 2016.

La semaine de classe se déroulera comme indiqué sur le tableau suivant.

	MATIN	APRES MIDI	DUREE DE LA JOURNEE
LUNDI	8 H 30 - 12 H 00	14 H 00 - 16 H 10	5 H 40 MIN
MARDI	8 H 30 - 12 H 00	14 H 00 - 16 H 10 (TAP POUR LES MATERNELLES)	5 H 40 MIN (3 H 30 POUR LES MATERNELLES)
MERCREDI	8 H 30 - 12 H 00		3 H 30
JEUDI	8 H 30 - 12 H 00	14 H 00 - 16 H 10 (TAP POUR L'ÉLÉMENTAIRE)	5 H 40 MIN (3 H 30 POUR L'ÉLÉMENTAIRE)
VENDREDI	8 H 30 - 12 H 00	14 H 00 - 16 H 10	5 H 40 MIN
TOTAL	17 H 30	6 H 30	24 H 00

Fait le 17 juin 2016

LES PARENTS D'ELEVES.

LA MAIRIE DE SAINT JEAN LASSEILLE

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE .

ECOLE GEORGES RIERA

4 rue Joan Amade

66300 SAINT JEAN LASSEILLE

Tel : 04 68 21 84 06